



- 7 OCT. 2023

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux
de la Santé et de la Protection Sociale aux régions de :
Casablanca Settat, Dakhla Oued Eddahab, L'Oriental, Guelmim Oued Noun,
Laayoune Sakia El Hamra, Souss Massa, Marrakech Safi
et Tanger Tetouan Al Hoceima

Objet : Prévention du risque d'invasion des punaises de lit
Actions exceptionnelles de contrôle et d'inspections des navires

Réf. : Circulaire ministérielle n° 16908 du 04 octobre 2023

Dans le cadre des mesures de prévention du risque d'invasion par les punaises de lit, objet de la circulaire sus-référencée, je vous fais parvenir les deux fiches techniques ci-jointes, respectivement relatives à l'organisation d'une opération de contrôle d'un navire en provenance d'un port français et à la liste d'insecticides à utiliser en cas de besoin et ce, en vue de faciliter et d'harmoniser le déploiement des interventions requises.

Tout en rappelant que j'attache une importance capitale au déploiement de ce dispositif, je vous demande de veiller personnellement à la mise en oeuvre des ses dispositions.

Un rapport succinct doit être élaboré à l'issue de chaque opération et un bilan hebdomadaire des activités réalisées doivent être transmis à la hiérarchie et à Direction de l'Epidémiologie et de la Lutte contre les Maladies.

Ministre de la Santé
et de la Protection Sociale

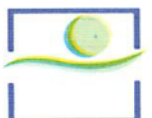
Khalid AIT TALEB

Pièces jointes :

- Procédure technique et organisationnelle d'une opération de contrôle d'un navire
- Liste de pesticides appropriés pour les opérations de désinsectisation
- Canevas de rapport d'une opération de contrôle et du bilan hebdomadaire

Ampliation :

- Monsieur le Secrétaire Général
- Monsieur l'Inspecteur Général
- Monsieur le Chef du Cabinet
- Messieurs les Directeurs de l'Administration Centrale





Prévention du risque d'invasion des punaises de lit

Procédure technique et organisationnelle d'une opération de contrôle des navires en provenance de ports français

- I. Dès le départ du navire du port de provenance , l'agent maritime doit envoyer les documents sanitaires suivants :
 1. La déclaration maritime de santé ;
 2. La liste de l'équipage ;
 3. La liste des passagers ;
 4. La liste des 10 derniers ports ;
 5. Le certificat de désinsectisation.
- II. Le navire doit rester en rade et les officiers de santé doivent se déplacer vers le navire, en parfaite coordination avec les autorités portuaires.
- III. Le contrôle et l'inspection en rade, comportant les opérations ci-dessous :
 1. Le contrôle des documents listés ci-dessus ;
 2. Le contrôle du registre médical de bord ;
 3. L'inspection minutieuse de tous les quartiers du navire, comme suit :

Détection visuelle directe : présence de mues, œufs, larves ou insectes adultes

Détection visuelle indirecte : piqûres ou présence de traces de sang

Détection visuelle indirecte aidée d'une lampe UV : déjections ou traces de sang





IV. L'évaluation du risque à l'issue de l'inspection :

Niveau d'infestation	Description	Evaluation	Conduite à tenir
Niveau 0	Absence de punaise	Pas d'infestation	Délivrance de la libre pratique
Niveau 1	Détection de punaises au niveau d'un seul lit et 1 mètre autour	Début d'infestation	Exiger le traitement du navire, sous supervision des officiers de santé, puis délivrer la libre pratique
Niveau 2	Détection de punaises au niveau du lit et dans la chambre (murs et structures autour du lit)	Infestation en développement	
Niveau 3	Détection de punaises dans d'autres pièces	Infestation importante	Envisager, avec les autorités portuaires, l'interdiction du débarquement des passagers et de marchandises
Niveau 4	Détection de punaises dans tous les locaux du navire	Infestation critique	

V. A la fin de chaque opération : les officiers de santé doivent élaborer un rapport de l'opération de contrôle, selon le modèle ci-joint, et le faire parvenir à l'unité centrale du contrôle sanitaire aux frontières (DELM) et à la hiérarchie administrative.





Riposte au risque d'invasion des Punaises de lit

Rapport d'une opération de contrôle et d'inspection d'un navire

Nom du port :

L'inspection du navire a été effectuée le/...../...../ à H min

Navire : Type Nombre de passagers

Compagnie maritime : Pavillon :

IMO : Provenance :

Présentation des documents exigés : Oui Non

Vérification du registre médical :

Résultat de l'inspection visuelle : Pas d'infestation Infestation

Désinsectisation à l'arrivée : Oui Non

Libre pratique : Délivrée Refusée

Signature des officiers de santé qui ont effectué l'inspection :

.....
.....





Prévention du risque d'invasion des punaises de lit

Insecticides pouvant être utilisés en hygiène publique et modalités d'application

1

Insecticide	Formulation	Dose d'application
Produit à base de : - Deltamethrine 2,50% - Tetramethrine 3% - Piperonyl Butoxide 6%	Suspension concentrée	Dilution 1 à 2%, soit 10 à 20 ml pour 1 litre d'eau
Produit à base de : Lambdacyhalothrine 2,5%	Suspension en capsules	Curatif : Dilution 2%, soit 100 ml pour 5 litres d'eau Préventif : Dilution 1,5%, soit 50 ml dans 5 litres d'eau
Produit à base de : Alphacypermethrine 6%	Suspension concentrée	Pour 20 m ² de surface : - Traitement standard : Dilution 25 ml dans 5 litres d'eau - Traitement résiduel : Dilution 50 ml dans 5 litres d'eau
Produit à base de : - Permethrine 100 g/l - Cypermethrine 9,2g/l	Concentré émulsionnable	Pour 100 m ² de surface : - Traitement standard : Dilution 125 ml dans 5 litre d'eau - Traitement résiduel : Dilution 250 ml dans 5 litre d'eau
Produit à base de : Permethrine 0,5%	Poudre sèche pour poudrage	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les superficies lisses sans fissures : 1 kg pour 1000 m² • Pour les surfaces irrégulières, avec fissures : 1 kg pour 500m²
Produit à base de : - Permethrine 0,4% - Tetramethrine 0,15% - Piperonyl Butoxide 0,75%	Liquide prêt à l'emploi pour fumigation	1 litre du produit pour 1500 à 2000 m ³
Produit à base de : Cypermethrine 5%	Concentré émulsionnable	Pour 50 m ² de surface : Dilution 20 à 40 ml dans 1 litre d'eau



Insecticide	Formulation	Dose d'application
Produit à base de : Cyperméthrine 10%	Microémulsion	Dilution 2 - 3% dans l'eau. 1 litre du mélange pour 15-25 m ²
Produit à base de : Permethrine 100 g/l	Concentré émulsionnable (EC)	Dilution 2,5% (soit 250 ml dans 10 litres d'eau) - 10 L de mélange pour 100 m ²
Produit à base de : Cyphénothrine : 72 g/kg	Fumigène	<ul style="list-style-type: none"> • Fumigateur 10 g : 1 diffuseur pour 25 m² ou 65 m³. • Fumigateur 20 g : 1 diffuseur pour 50 m² ou 130 m³. • Fumigateur 20 g : 1 diffuseur pour 500 m² ou 1300 m³.
Produit à base de : Dioxyde de Silicium amorphe synthétique pyrogéné, nano traité en surface 1,8%	Liquide prêt à l'emploi	Pulvérisation localisée
Produit à base de : - 2 g/l de Permethrine - 0,2 g/l de Pralléthrine - 15 g/l de Piperonyl Butoxide	Liquide prêt à l'emploi	300 ml pour environ 30 mètres linéaires sur une largeur de 10 cm soit 3 m ² .
Produit à base de : Bifenthrine 10%	Concentré émulsionnable	<ul style="list-style-type: none"> • Dilution 50 à 100 ml dans 10 litres d'eau • 1 litre du mélange pour 10 m²
Produit à base de : - Etofenprox 10% - Piperonyl Butoxide 20%	Concentré émulsionnable	<ul style="list-style-type: none"> • Dilution 1% du produit dans l'eau • 1 litre du mélange pour 5 - 10 m²
Produit à base de : Etofenprox 5%	Liquide prêt à l'emploi pour fumigation	Dilution 2% dans de l'eau (200 ml dans 10 litres d'eau). <ul style="list-style-type: none"> • 1 litre de solution pour 10 m² de surface en cas de matériaux poreux (murs, sols, etc.) • 1 litre de solution pour 25 m² de surface en cas de matériaux non poreux (tuiles, etc.) ou délicats (papiers peints, etc.)

2

N.B : Les dilutions et modalités d'application correspondent aux recommandations de l'OMS pour chacune des molécules ou composition de molécules listées, dans le cadre de la lutte contre les punaises.

Toujours se conformer au mode et aux précautions d'utilisation, fournis par le fabricant.



[Handwritten signature]

ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé
et de la Protection sociale

Direction de l'Epidémiologie
et de Lutte contre les Maladies



المملكة المغربية

ⵜⴰⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ

وزارة الصحة والحماية الاجتماعية
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ

مديرية علم الأوبئة ومكافحة الأمراض
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵏⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ

Prévention du risque d'invasion des punaises de lit

Rapport d'une opération de contrôle et d'inspection d'un navire

Nom du port :

L'inspection du navire a été effectuée le / / / à H min

Navire : Type Nombre de passagers

Compagnie maritime : Pavillon :

IMO : Provenance :

Présentation des documents exigés : Oui Non

Vérification du registre médical :

Résultat de l'inspection visuelle : Pas d'infestation Infestation

Désinsectisation à l'arrivée : Oui Non

Libre pratique : Délivrée Refusée

Signature des officiers de santé qui ont effectué l'inspection :

.....
.....



Prévention du risque d'invasion des punaises de lit

Bilan hebdomadaire des activités de contrôle des punaises de lits aux portes d'entrée

DRS :

Semaine du/...../...../ au/...../...../

Point d'entrée	Nombre d'inspections réalisées	Nombre d'opérations de désinsectisation menées	Pesticide utilisé

Signature de l'officier de santé responsable du point d'entrée :

.....

